



# BESSANS

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - N° 1 - NOVEMBRE 2014

## EDITO



**Jérémie TRACQ**  
*Maire*



**Jean CIMAZ**  
*1<sup>er</sup> Maire-adjoint*



**Bernard MELIET**  
*2<sup>e</sup> Maire-adjoint*



**Denise MELOT**  
*3<sup>e</sup> Maire-adjointe*



**Roger FIANDINO**  
*Conseiller municipal*



**Jean-Pierre GARINOT**  
*Conseiller municipal*



**Alain LUBOZ**  
*Conseiller municipal*



**Loïc PERSONNAZ**  
*Conseiller municipal*



**Emmeline VIALLET**  
*Conseillère municipale*



**Ludovic CORDIER-PADE**  
*Conseiller municipal*



**Fabien LE BOURG**  
*Conseiller municipal*

Dès notre élection, nous nous sommes mis en action pour reprendre en main les dossiers en cours et impulser un nouvel élan.

Pendant les premiers mois de ce mandat, nous avons cherché à faire progresser les sujets les plus urgents, comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes. Nous avons également voulu mettre un accent particulier sur l'amélioration du cadre de vie, notamment en ce qui concerne la propreté du village. Plusieurs actions d'amélioration de l'accueil touristique ont par ailleurs été menées.

Des réflexions sont également lancées sur plusieurs gros dossiers parmi lesquels l'aménagement de l'aire de jeux et de la zone des lacs (une étude a été rendue par la communauté de communes et des prestataires ont formulé des propositions), la réfection du bâti communal ou encore la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Bessans a connu un été riche en animations et événements avec notamment la Fête du Rocher, les Festivités du 15 août, la Rencontre des Sculpteurs, le Biathlon Summer Tour, la Foire et, dans un tout autre registre, les commémorations du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie du village. Dès le début décembre, le Biathlon et Nordic Challenge ouvrira la saison d'hiver (6 et 7 décembre), avant le Marathon International de ski de fond (10 et 11 janvier 2015) et La Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc (17 au 21 janvier 2015). D'autres événements sont prévus dans la suite de l'hiver.

Nous devons veiller à ce que les événements accueillis soient en cohérence avec les actions de fond entreprises afin de mener une politique touristique globale de qualité.

Nous souhaitons que notre action s'inscrive dans une volonté sans failles d'équité et de transparence, pour faire progresser le village, avec vous. Nous faisons notre maximum pour être dignes de la confiance que vous avez placée en nous.

*Le Maire,*  
**Jérémie TRACQ**

## SOMMAIRE

Responsabilités des délégations et commissions.....	P2
La commune représentée dans les organismes extérieurs.....	P2
Le point sur les travaux.....	P3
La propreté au coeur des préoccupations .....	P3
Le chantier de La Bessannaise .....	P4
Mobilisés pour le développement touristique.....	P4
Vers une meilleure gestion du personnel.....	P6
Des évolutions pour l'urbanisme .....	P7
Rappel sur les règles en matière d'urbanisme .....	P7
Eau et assainissement .....	P8
Expression des élus Bessans À Venir .....	P9
En bref.....	P10



# RESPONSABILITÉS DES DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS

## **DELEGATIONS**

### **Centre « La Bessanaise »**

Président : Jean CIMAZ - Elus au Conseil d'administration : Fabien LE BOURG, Bernard MELIET, Jérémy TRACQ, Emmeline VIALLET

### **Régie électrique**

Président : Alain LUBOZ - Elu au Conseil d'administration : Loïc PERSONNAZ

### **Marathon International de Bessans**

Président : Jean-Pierre GARINOT - Elus au Conseil d'administration : Roger FIANDINO, Jérémy TRACQ

### **Centre Communal d'Action Sociale**

Présidente : Denise MELOT - Elus au Conseil d'administration : Ludovic CORDIER-PADE, Loïc PERSONNAZ, Emmeline VIALLET

## **COMMISSIONS PERMANENTES**

**Finances** : Jérémy TRACQ, Jean CIMAZ, Bernard MELIET, Denise MELOT, Emmeline VIALLET, Fabien LE BOURG

### **Appels d'offres et adjudications :**

Jérémy TRACQ, Jean CIMAZ, Roger FIANDINO, Ludovic CORDIER-PADE (titulaires),

Bernard MELIET, Denise MELOT, Fabien LE BOURG (suppléants)

**Sécurité** : Président : Bernard MELIET - Elu membre de la commission : Loïc PERSONNAZ

**Garants des coupes affouagères** : Roger FIANDINO, Loïc PERSONNAZ

## **COMMISSIONS COMMUNALES (co-responsabilités)**

**Agriculture** : Jean-Pierre GARINOT, Denise MELOT

**Communication et nouvelles technologies** : Bernard MELIET, Jérémy TRACQ

**Développement touristique** : Jérémy TRACQ, Jean CIMAZ, Bernard MELIET

**Domaine skiable** : Roger FIANDINO, Bernard MELIET

**Environnement - petits travaux - cadre de vie** : Alain LUBOZ, Loïc PERSONNAZ

**Gros chantiers** : Roger FIANDINO, Jérémy TRACQ

**Patrimoine** : Jean CIMAZ, Denise MELOT

**Urbanisme (POS / SCOT / Permis de construire)** : Jérémy TRACQ, Emmeline VIALLET

## LA COMMUNE REPRÉSENTÉE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Il est essentiel que la Commune de Bessans soit bien représentée au sein des divers organismes extérieurs, qui ont aujourd'hui une importance considérable, notamment pour préparer l'avenir.

Conformément à notre volonté de nous impliquer avec détermination, nous sommes aujourd'hui présents dans de nombreux organismes.

### **Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) :**

Jérémy TRACQ (3<sup>e</sup> Vice-président)

Bernard MELIET

*A la suite d'un dépôt de recours d'une commune du Loir-et-Cher, les accords locaux permis par la loi sur le nombre de conseillers communautaires ont été annulés par le Conseil constitutionnel. Un arrêté préfectoral a imposé à la CCHMV de passer de 20 à 16 élus, Bessans passant de trois à deux conseillers communautaires. Jean CIMAZ a laissé sa place à Bernard MELIET afin de lui permettre de poursuivre son travail au sein du bureau de l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise (OTHMV).*

### **Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise (OTHMV) :**

Bernard MELIET (membre du bureau)

Jérémy TRACQ

*4 socioprofessionnels du plateau du haut sont présents au sein du Comité directeur : Laurent BONIFACE, Frédéric LAHAYE-GOFFART, Eldrine NURIT, Pierre PERSONNAZ*

### **Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) :**

Titulaire : Jean CIMAZ (Vice-président chargé des transports)

Suppléant : Jérémy TRACQ

**Agence Touristique Départementale** : Bernard MELIET

**Maurienne Expansion** : Jérémy TRACQ

**Comité de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) :** Jérémy TRACQ

### **Mission Locale Jeunes de Maurienne :**

Jean CIMAZ (Trésorier), Jérémy TRACQ

**Comité de Pilotage du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de Maurienne :** Jean CIMAZ

**Stations Vertes** : Bernard MELIET

**Savoie Nordique** : Roger FIANDINO (ainsi que Frédéric LAHAYE-GOFFART, Directeur de station)

**Les élus de la commune participent également activement aux commissions de travail mises en place par la CCHMV et l'OTHMV.**

## LE POINT SUR LES TRAVAUX

**S**i pendant la période estivale les services communaux consacrent une bonne partie de leur temps à soutenir l'organisation des événements, de nombreux travaux ont cependant pu être entrepris.

Au niveau touristique, l'entretien des principales zones d'activités a été anticipé autant que possible afin de permettre un accueil des vacanciers dans de bonnes conditions dès le mois de juin.

Des petites améliorations ont été apportées sur le stade de biathlon, mais aussi au camping, à l'aire de jeux (installation d'un nouveau module) et sur la zone des lacs (aménagement d'une deuxième plage).

Par ailleurs, un accent particulier a été mis en 2014 sur l'amélioration de l'environnement au sens large (lire ci-dessous).

Divers petits travaux ont été réalisés dans le village, en fonction des constatations réalisées par les élus et les habitants.

Nous avons été à l'écoute des diverses demandes émanant de particuliers concernant de petites dégradations liées notamment au déneigement hivernal de la voie publique. Elles ont été prises en considération. Nous souhaitons nous mettre rapidement à jour des demandes en attente, afin d'assurer à l'avenir un meilleur suivi.

Pour des raisons de sécurité, nous avons également, en lien avec une entreprise, procédé à la destruction de la terrasse de la Maison Bernard, qui présentait un danger au vu de l'état des murs et dont l'accès avait été interdit aux jeunes depuis la salle qui leur est prêtée par la mairie.

Enfin, des travaux d'enrobés ont été réalisés à l'automne. Outre les réparations de chaussées effectuées dans différents secteurs, la rue du Sollet a été goudronnée. En lien avec la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV), l'anneau de pénalité du stade de biathlon a été remis en état avant l'accueil du Biathlon Summer Tour.

Chaque année, un budget sera consacré aux travaux d'enrobés, avec un programme établi en fonction des besoins et des priorités fixées.



## LA PROPRETÉ AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS

**N**ous avons pu mesurer à quel point la propreté est un sujet sensible pour bon nombre de Bessanais, mais aussi pour les vacanciers et les visiteurs.

Dans un esprit de concertation, des « points noirs » ont été identifiés au cours de plusieurs réunions publiques. Un traitement des différents dossiers est en cours. Certains concernent directement la commune, d'autres sont le fait de particuliers (qui ont été contactés et pour certains rencontrés, avec de premiers effets positifs). Les services techniques ont fait un réel effort pour montrer l'exemple et rendre propres les abords des bâtiments communaux. L'utilisation du parc de tri et son maintien en état feront l'objet de discussions avec les éleveurs concernés. Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur le fauchage du village et de ses alentours, ainsi que sur l'entretien du cimetière. Même si en raison du trop grand nombre d'incivilités, la tenue en état des décharges municipales est complexe, nous continuons à faire preuve de vigilance, en espérant un effort de tous.

Avant l'été et pendant l'automne, nous avons également réussi à faire évacuer plusieurs véhicules « épave » présents sur le territoire de la commune, certains depuis plusieurs années. Nous avons encore des dossiers en cours à ce sujet.

En juin et août, deux opérations « Bessans propre » ont été organisées. A chaque fois, une trentaine de volontaires se sont mobilisés pendant toute une matinée pour ramasser de nombreux déchets.

Enfin, la commission « environnement - petits travaux - cadre de vie » a proposé la création d'un sentier permettant à partir du Travérole de rejoindre le « pont rouge » et ainsi pouvoir réaliser une boucle en regagnant ensuite le Rocher du Château. Ce sentier pourrait voir le jour dès 2015.



# LE CHANTIER DE LA BESSANNAISE

Des importants travaux sont en cours depuis 2013 au Centre « La Bessannaise ». Ces derniers doivent permettre de satisfaire aux nouvelles normes (notamment pour la restauration et la cuisine), de s'adapter aux exigences de la clientèle et d'accroître la capacité d'accueil.

L'extension et la réorganisation, dont le montant des travaux s'élève à environ 5 millions d'euros, permettra la mise à disposition de 50 nouveaux lits dès la fin du chantier.

La partie dédiée à la restauration pourra accueillir 250 personnes. La réalisation de ce projet offre évidemment de nouvelles perspectives pour le Centre « La Bessannaise », qui voit son potentiel de clientèle s'élargir.

Les équipes en place sous la direction de Jean-Hubert Vasina vont pouvoir proposer une offre de séjours davantage diversifiée. Pour la première fois cet hiver, des stages de biathlon verront le jour.

Un point a été réalisé récemment par Jean Cimaz, Président de La Bessannaise, ainsi que le comité de pilotage du dossier, avec l'architecte et les différentes entreprises.

Les travaux devraient être achevés fin novembre pour une ouverture le 6 décembre, après la visite obligatoire de sécurité.

Par ailleurs, rappelons que le garage de La Reculaz, qui accueille le bus de « La Bessannaise » ainsi qu'un engin de déneigement des services du Conseil Général de la Savoie, est terminé. Il a été construit en face de « La Bessannaise », de l'autre côté de la RD 902. La réception des travaux a eu lieu le 30 septembre dernier.



## MOBILISÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



Après une saison d'hiver qui a vu un accroissement de notre fréquentation sur le domaine nordique, la nouvelle équipe municipale a mis en place des actions pour mieux accueillir les vacanciers :

- Aménagement du camping dès le début juin.
- Nouvelles activités, en convention avec la mairie, dans la zone des lacs : « Water Bubbles » sur le lac de baignade, « Sauna Cosmic » en version été à proximité.
- Remise en état des jeux sur l'aire située en aval du village et mise en place de nouveaux jeux.

• Interventions de Jérémy Tracq et de Bernard Méliet, avec la participation de Frédéric Lahaye-Goffart, Directeur de station, aux pots d'accueil du dimanche, en insistant sur la notion « Bessans, un village authentique offrant de multiples activités sur le plateau du haut ».

• Accueil par la municipalité des équipes nationales venant s'entraîner sur le stade de biathlon. Nous avons ainsi accueilli l'équipe de Slovénie qui est restée à Bessans 10 jours, et dernièrement, les équipes de France A et B de biathlon. Cela a été l'occasion de remettre un trophée aux médaillés olympiques de Sotchi. Les enfants ont assisté à cette réception et ont ainsi pu rencontrer Martin Fourcade et Jean-Guillaume Béatrix, entre autres.

• Ecoute permanente de Frédéric Lahaye-Goffart, Directeur de station, et de ses équipes pour intervenir dans les meilleurs délais en cas de besoin, notamment pour réparer certaines dégradations en raison d'actes de vandalisme (exemple : enlèvement de bornes sur le parcours jeu « La Bergère du Glacier »).

Malgré une météo particulièrement défavorable en juillet et un mois d'août maussade, les premiers chiffres montrent l'attrait de la station et du territoire :

- La fréquentation du camping est légèrement supérieure à celle de l'an passé. Laurent Chaboud a pris des initiatives pour offrir aux campeurs de juillet la possibilité de faire sécher leurs effets dans la salle « hors-sac ».
- Le refuge d'Avérole a vu sa fréquentation s'accroître de 20% par rapport à 2014. Une ouverture anticipée et une fermeture fin septembre a permis à de nombreux randonneurs d'effectuer le tour de la Bessanèse.

- Les Waters Bubbles ont accueilli plus de 1800 pratiquants sur 2 mois, soit une moyenne de plus de 30 participants chaque jour.
- Une réunion « développement touristique » organisée fin octobre avec les socioprofessionnels a permis de tirer un bilan plus approfondi des points positifs et de ceux à améliorer.



## **OFFICE DE TOURISME DE HAUTE-MAURIENNE VANOISE (OTHMV)**

Fin juin, un nouveau Comité Directeur a été mis en place avec une élection par leurs pairs des socioprofessionnels dans les différentes filières. Le plateau du haut est représenté dans les filières suivantes :

- Hôteliers : Pierre PERSONNAZ
- Agences Immobilières : Eldrine NURIT
- Activités de Pleine Nature : Laurent BONIFACE
- Domaines nordiques : Frédéric LAHAYE-GOFFART

Ce Comité Directeur a élu un nouveau bureau, qui est constitué des membres suivants :

- Président : Jacques ARNOUX, Maire de Lanslebourg
- 1<sup>er</sup> Vice-président : Laurent POUPARD, Maire-adjoint de Sollières-Sardières
- 2<sup>e</sup> Vice-présidente : Nathalie FURBEYRE, Maire-adjointe de Bramans
- Elu membre du bureau : Bernard MELIET, Maire-adjoint de Bessans
- Socioprofessionnels membres du bureau : Elisabeth BLANC, Yves DIMIER, Philippe ROGER

Les élus du bureau, sous l'impulsion de leur président, s'attèlent actuellement à assainir une situation financière difficile.

Ils souhaitent dynamiser l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise, afin de diffuser et de promouvoir l'image de notre vallée « authentique » et des possibilités d'activités sportives multiples de tout niveau. Pour cela, les membres du bureau se sont répartis les compétences de la manière suivante :

- Accueil – Commercialisation : Nathalie FURBEYRE, Elisabeth BLANC
- Communication – Promotion : Laurent POUPARD, Philippe ROGER
- Evénements – Animations : Bernard MELIET, Yves DIMIER

Différentes réflexions et actions sont menées par ces trois commissions. Dès à présent, nous pouvons vous annoncer qu'un événement sportif pour l'été 2015 a été retenu par le Comité Directeur sur proposition de la commission « Evénements – Animations » : Le Grand Défi Haute-Maurienne, qui se déroulera sur l'ensemble du territoire. Cet événement est constitué de 2 temps forts et d'animations autour du vélo à assistance électrique. Les deux temps forts sont :

- Un raid aventure pour sportifs de haut niveau, dont une épreuve « Kilomètre Vertical » qui se déroulera sur le plateau du haut : départ au pied de la Via Ferrata d'Andagne, parcours de la Via Ferrata et arrivée au sommet du domaine skiable de Bonneval-sur-Arc.
- Des animations VTT « populaires » et « familiales » dans chacun des villages.

## **UN ITINÉRAIRE NORDIQUE ENTRE BESSANS ET BONNEVAL-SUR-ARC**



Notre volonté d'offrir de nouvelles possibilités de découvrir notre plateau du haut et de mener des actions conjointes avec Bonneval-sur-Arc, nous a amenés à créer un itinéraire nordique permettant la pratique du ski fond classique, du skating, de la raquette et de la marche entre le Rocher du Château et Bonneval-sur-Arc (et possibilité d'activités chiens de traîneaux encadrées par des professionnels pendant les heures de fermeture au public).

Les travaux sont réalisés conjointement par Bessans et Bonneval-sur-Arc, pour une ouverture dès les premières neiges. Ce parcours sera bien entendu sécurisé et entretenu par la station de Bessans, qui encaisse l'intégralité des recettes des forfaits.

## **PROJET VTT**

La Commission Activités de Pleine Nature (APN) et le Conseil communautaire ont adopté à l'unanimité le projet de parcours VTT sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Ce projet se veut structuré et structurant sur l'ensemble du territoire, il répond aux attentes de la clientèle familiale en mettant l'accent sur l'aspect ludique. Il permet la découverte de l'activité VTT et de la complémentarité des disciplines (cross-country, enduro...) sur l'ensemble du territoire. Le chemin du petit bonheur constituera l'épine dorsale du parcours.

Bessans bénéficiera d'un parcours « Bike Park » reliant le village au lac de baignade.

Nous verrons aussi sur Chantelouve la création d'un des premiers parcours en France de « cross-country ludique », d'une longueur de 10 à 15 km. Ce projet ouvre de nouvelles opportunités de développement d'activités estivales sur notre territoire.

## **BIATHLON**

Le stade International de Biathlon de Haute-Maurienne Vanoise à Bessans a connu une excellente fréquentation durant la période estivale :



- 3 500 journées d'entraînement cumulées pour les athlètes (équipes de France A et B, équipe de Slovénie, clubs et comités régionaux), soit un accroissement de 30% par rapport à 2013. Cela représente plus de 3 700 nuitées, sur Bessans pour la majorité.

- 651 porteurs du « pass exploration » pour l'activité « carabine laser », avec initiation au biathlon, soit une augmentation de plus de 35% par rapport à l'été 2013. Plus de 95% de ces porteurs du « pass exploration » venaient de villages autres que Bessans.

- 171 entrées « skis roues - rollers », soit une augmentation de 43% par rapport à l'été 2013.

Ces chiffres démontrent que le biathlon constitue une activité sportive qui n'attire pas uniquement les athlètes de haut niveau, Nous devons mener une réflexion pour poursuivre le développement de cette activité générant des retombées économiques pour le territoire.

La saison estivale s'est terminée du 26 au 28 septembre par le Biathlon Summer Tour et le Championnat de France seniors. Plus de 450 athlètes (minimes, cadets, jeunes, juniors, et seniors, dont les membres des équipes de France A et B) se sont affrontés dans différentes compétitions. Plus de 600 spectateurs ont pu suivre sous un beau soleil les différentes épreuves. La séance de dédicaces organisée sur le stade a été très appréciée.

### **Dernière minute**

L'armée britannique a retenu notre domaine nordique et notre stade de biathlon pour entraîner 140 militaires à ces pratiques du 18 novembre au 18 décembre 2014. Cela générera une activité non négligeable avant les vacances de Noël.

Nous nous devons chacun d'accueillir chaleureusement ces nouveaux pratiquants de notre domaine afin qu'ils retiennent Bessans comme une destination régulière pour leurs entraînements.

## **VERS UNE MEILLEURE GESTION DU PERSONNEL**

**E**n lien avec Frédéric Lahaye-Goffart, Directeur de station, nous nous appliquons à apporter des améliorations dans la gestion du personnel.

En concertation avec les équipes, l'organisation du travail a été ajustée cet été. La répartition des différentes tâches a également fait l'objet d'adaptations, permettant de gagner en efficacité.

La révision de l'accord sur la réduction du temps de travail datant de 2002 est en discussion. Des échanges sont en cours avec le centre de gestion de la Savoie afin d'adapter cet accord à la réalité actuelle et de permettre une réelle maîtrise budgétaire.

Nous faisons le maximum pour mettre en œuvre des solutions permettant de limiter sensiblement les heures supplémentaires, par une organisation rationnelle ne remettant pas en cause la qualité du service public. Tout cela est fait dans un souci de prise en compte des conditions de travail des différents salariés.

Il nous reste également à assainir la situation des congés non pris les années précédentes, afin de repartir sur des bases claires. La mise en place du Compte Epargne Temps (CET) est à l'étude.

Les efforts réalisés ont permis une baisse de 7,5% de la masse salariale pour la saison estivale.

La réorganisation pour la saison d'hiver devrait conduire à des économies financières comprises entre 5 et 10%.

Enfin, si actuellement, tous les saisonniers sont d'ores et déjà reçus en entretien avant leur prise de fonction, et des réunions collectives sont programmées en début et fin de saison d'hiver, nous mettrons en place en 2015 les entretiens annuels d'évaluation, qui constituent une obligation légale.

# DES ÉVOLUTIONS POUR L'URBANISME

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que les Plans d'Occupation des Sols (POS) non transformés en Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 31 décembre 2015 deviennent caducs avec application du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le retour à l'application du RNU ne semble pas opportun pour Bessans, qui doit nécessairement fixer son propre règlement en matière d'urbanisme.

Nous avons envisagé au cours de ce mandat de transformer le POS en PLU. La loi nous conduit à accélérer le lancement de cette démarche, puisque le PLU doit être opérationnel en mars 2017 et que le travail dure en moyenne trois ans.

Nous avons rencontré récemment Monsieur Stozicky, de la Direction départementale des territoires de la Savoie (services de l'Etat) pour nous accompagner dans ce dossier.

Avant la fin de l'année, une délibération sera proposée au Conseil municipal pour officialiser le lancement de la transformation du POS en PLU.

Un certain nombre d'étapes sont prévues pour aboutir à la mise en place du PLU.

La concertation avec les habitants fait partie intégrante du projet. Plusieurs réunions publiques seront programmées et un comité de pilotage comprenant des élus et des habitants souhaitant s'investir dans ce dossier sera constitué.

## RAPPEL SUR LES RÈGLES EN MATIÈRE D'URBANISME

Vous avez été nombreux en 2014 à réaliser des travaux de construction, de réhabilitation, de réfection de toiture... contribuant ainsi non seulement à préserver votre patrimoine, mais aussi à embellir notre village et ses alentours.

Néanmoins, il convient de rappeler certaines règles, **en particulier qu'une autorisation administrative est nécessaire pour toute construction ou réhabilitation d'un bâtiment quelle que soit sa destination (habitation, commerciale ou agricole), y compris pour les chalets d'alpages.**

Avant d'entreprendre des travaux, il est nécessaire de déposer une demande et d'obtenir une autorisation. Pour connaître le type de formulaire (permis de construire ou déclaration préalable de travaux), renseignez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Vous avez un projet, même lointain, n'hésitez pas à consulter Madame Salomon, architecte conseil de la commune, qui vous accompagnera sur l'aspect extérieur de votre projet et son insertion dans l'environnement.

Cette consultation est gratuite. Les rendez-vous, chaque mois, sont à prendre auprès de secrétariat de mairie.

Les différents organismes instruisant les dossiers sont sensibles à cette démarche. Dans certains cas, cela facilite l'obtention du permis de construire ou de la déclaration préalable.

Dernièrement l'Architecte des Bâtiments de France s'est opposé à deux projets qui ont depuis été modifiés avant un nouvel examen de sa part.

Certains travaux sont dispensés de formalités au titre du code de l'urbanisme (*sauf pour les constructions en secteur sauvegardé ou site classé*) :

- les constructions nouvelles dont la surface de plancher et l'emprise au sol sont inférieures ou égales à 5m<sup>2</sup> et dont la hauteur est de moins de 12m au-dessus du sol.
- les habitations légères de loisir installées dans un terrain de camping et dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 35m<sup>2</sup>.
- certains ouvrages de production d'électricité solaire installés au sol, les éoliennes de moins de 12m de hauteur.
- les piscines de moins de 10m<sup>2</sup>.
- les châssis et serres d'une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 1,80m.
- les terrasses ou plates-formes de plain-pied, les allées de garage.
- certains projets de constructions temporaires si leur implantation n'excède pas une durée définie en fonction de leur nature (comme par exemple le chalet qui a servi cet été au bureau des guides à proximité du parking Sherpa / Sport 2000).

Toutefois, les dispositions du règlement du Plan d'Occupation des Sols (POS) s'imposent notamment pour l'aspect extérieur, les toitures...

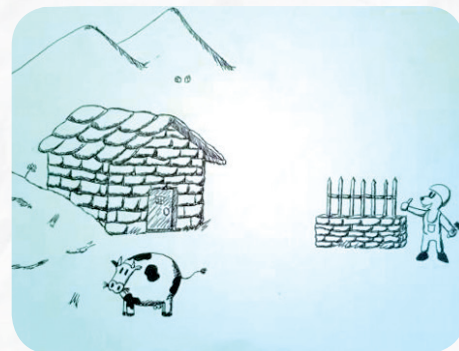


## **DÉCLARATION PRÉALABLE**

Pour une grande partie de son territoire, Bessans est classé en secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité dans le champ de visibilité d'un monument historique, en site inscrit ou classé (église et chapelles).

Ainsi, la déclaration préalable est nécessaire pour :

- toute construction dont la surface de plancher et l'emprise au sol sont inférieures ou égales à 20m<sup>2</sup> et la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 12m.
- les terrasses surélevées.
- l'édification d'une clôture ou d'un mur quelle que soit sa hauteur.
- la réfection d'une toiture.
- les travaux de ravalement de façade ou la modification de l'aspect extérieur (par exemple : création d'une fenêtre ou transformation d'une fenêtre en porte fenêtre).
- les changements de destination avec ou sans travaux.



## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 on ne parle plus de Surface Hors Œuvre Brute et de Surface Hors Œuvre Nette (SHOB et SHON), mais de surface de plancher et d'emprise au sol.

En principe, toutes constructions nouvelles, même celles qui n'ont pas de fondations, doivent faire l'objet de l'obtention d'un permis de construire.

Le permis de construire est obligatoire pour toute construction nouvelle ou agrandissement (maison individuelle, bâtiment commercial ou agricole, véranda, garage, abri ouvert...) :

- si la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5m<sup>2</sup>, sans dépasser 20m<sup>2</sup>, et la hauteur supérieure à 12m.
- si la surface de plancher et l'emprise au sol est supérieure à 20m<sup>2</sup>, quelle que soit la hauteur.

Pour une maison individuelle, le recours à un architecte est obligatoire si la surface à construire ou l'emprise au sol est supérieure à 170m<sup>2</sup>.

## **INFRACTIONS**

Dans le village ou les alpages, certains travaux ont été exécutés sans dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable. Nous rappelons que cela constitue une infraction au code de l'urbanisme.

En cas d'infraction, vous vous exposez à des sanctions administratives ou pénales pouvant aller jusqu'à la destruction des bâtiments, la remise en état du site ainsi que des amendes.

Ainsi, lorsque Monsieur le Maire a connaissance de travaux exécutés sans autorisation, il a l'obligation de faire dresser un procès-verbal (articles L 480-1 et L 480-4 du code de l'urbanisme).

Le contrôle peut se faire jusqu'à 3 ans après la déclaration d'achèvement des travaux (DAT).

Soyez assurés que nous portons une attention toute particulière au respect de toutes ces règles, dans un souci permanent d'équité.

# **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Comme cela avait été annoncé, nous avons réalisé rapidement après les élections toutes les démarches pour permettre à la Trésorerie de Lanslebourg de procéder au recouvrement des impayés de l'eau et de l'assainissement. Suite à la prise d'un arrêté municipal, des prélèvements peuvent être effectués directement sur les comptes bancaires des récalcitrants ou auprès de leur employeur. Nous avons pu nous entretenir avec Madame Jeamet, Trésorière de Lanslebourg, à ce sujet. Nous avons bon espoir que les recouvrements soient terminés d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, nous sommes conscients du souhait d'équité réclamé par la population, c'est-à-dire que certains secteurs aujourd'hui non raccordés et donc non soumis aux taxes d'assainissement (Villaron, La Bessanaise, rive droite de l'Arc) soient eux-aussi intégrés au schéma d'assainissement collectif et donc facturés. Nous avons pris contact avec les services compétents à ce sujet et recherchons ensemble des solutions satisfaisantes et conformes à la législation.

En parallèle, nous continuons à argumenter au sein de la CCHMV pour aboutir au transfert de la compétence « assainissement » à l'intercommunalité. Ceci permettrait une baisse des tarifs pour Bessans grâce à la nécessaire harmonisation entre les communes, et le versement d'une subvention de 324 000 € de la part du Conseil Général de la Savoie, à ce jour non débloquée.

De plus, sans transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité, nous ne pouvons pas bénéficier des subventions indispensables pour entreprendre les travaux de mise en séparatif des réseaux. Réaliser ces chantiers sans subventions ne serait financièrement pas cohérent.



## **RAPPEL CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT**

Le système de tarification qui a été mis en place suite à la construction de la station d'épuration fonctionne selon le principe :

- une part fixe d'assainissement en fonction d'unités de logement.
- une part variable liée à la consommation de chaque abonné.

La part fixe permet de tenir compte du fait que la station d'épuration a été dimensionnée en fonction d'un nombre d'équivalents/habitants. Son coût ne doit donc pas être assuré en quasi totalité par les habitants permanents. Si seule la consommation des abonnés (donc la part variable) était prise en compte, le prix du m<sup>3</sup> d'eau augmenterait et les habitants permanents seraient fortement impactés, contrairement aux résidents secondaires, aux logements touristiques, etc...

Par ailleurs, il convient de rappeler les démarches à effectuer pour les personnes qui ne souhaiteraient plus avoir à s'acquitter d'une part fixe d'assainissement pour un logement. Une demande officielle doit être transmise en mairie en précisant clairement l'abonnement concerné. Suite à cela, les services municipaux procéderont à la fermeture de la vanne, à la pose d'un bouchon et au retrait du compteur d'eau.

Pour l'année de la demande en cours, l'abonné reste redevable de ses factures. A compter de l'année suivante, plus rien ne lui sera facturé.



## **RAPPEL CONCERNANT LE NOYAGE DU FUMIER**

Malgré les mises en garde répétées de la précédente municipalité, certains agriculteurs continuent à noyer le fumier, qui arrive alors en masse à la station d'épuration. Cela est susceptible d'endommager le matériel (plusieurs réparations ont déjà été nécessaires) et conduit à une augmentation sensible des coûts d'exploitation pour la commune, avec par exemple des tonnages de boues d'épuration pouvant être dix fois supérieurs à la moyenne.

Nous rappelons donc que le noyage du fumier est strictement interdit. Nous avons pu discuter avec les personnels compétents des moyens de repérer la provenance du fumier. Nous serons désormais vigilants et n'hésiterons pas à facturer les surcoûts générés aux personnes concernées si cela devait se reproduire.

## **EXPRESSION DES ÉLUS BESSANS À VENIR** *Ludovic Cordier-Pade & Fabien Le Bourg*

**N**ous avons été élus sur une liste différente de la majorité, par la population qui souhaitait voir une diversité de points de vue s'exprimer au sein du conseil municipal. Aussi nous avons saisi l'opportunité que nous a offert la majorité municipale de s'exprimer dans ce bulletin. Nous ne souhaitons pas inscrire notre action dans une opposition systématique - comme le reflètent nos votes des délibérations lors des conseils municipaux - mais être à la fois attentifs à l'intérêt commun et force de proposition.

La question de l'eau touche fortement les Bessanais. D'une part, l'importance des impayés montre qu'une large partie de ceux-ci ne considèrent pas que l'actuel système des unités de logement et des parts fixes d'assainissement soit juste. Néanmoins, la majorité municipale, comme la précédente, reste sourde à cette expression. D'autre part, depuis plusieurs années, les travaux des séparatifs sont à l'arrêt. Doit-on raisonnablement payer pour assainir de l'eau propre ? Mais pour pouvoir réaliser ces travaux, il faut se rapprocher d'un équilibre financier. Nous avons été heureux de voir la majorité nous rejoindre sur notre proposition de

faire participer les quartiers et hameaux de notre village pas encore raccordés à la STEP à l'assainissement. Il reste à faire aboutir cette volonté !

Un fonctionnement en régie communale devrait, tout en étant géré rigoureusement, apporter une souplesse de fonctionnement, une écoute commerciale et une prise en compte des difficultés passagères de chacun. Pourquoi ne pas proposer un système de mensualisation permettant de répartir sur l'année le coût de la consommation électrique et d'eau d'un foyer, permettant ainsi de réduire par la même occasion le problème d'impayés et de retards de paiement ? Les échanges que nous avons eus avec la trésorerie de Lanslebourg nous ont permis de valider la faisabilité de cette solution.

Nous aurons l'occasion de nous retourner vers vous ces prochaines semaines, sur d'autres supports. Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter les élus de Bessans à Venir si vous souhaitez leur faire part de vos problèmes ou remarques sur la vie communale.

## **ÉCOLE - RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Le début d'année scolaire s'est bien déroulé. Il y a 21 élèves cette année, ce qui est identique à l'année scolaire précédente, avec des perspectives à trois ans d'augmentation du nombre d'enfants.

Concernant les Temps d'activités périscolaires du lundi de 15h30 à 18h00, mis en place par la CCHMV dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, sur la première période « rentrée - vacances de la Toussaint », 38 % des enfants de l'école de Bessans sont inscrits.

Nous sommes conscients que le fait que l'école de Bessans ait opté pour des journées plus courtes plutôt que de demander une dérogation pour libérer un après-midi dans la semaine peut poser des soucis dans le fonctionnement d'activités diverses, notamment le Club des Sports.

Cependant, il convient de rappeler que :

- l'avis a été demandé pour chaque école et non pas au niveau intercommunal. Aujourd'hui, des journées plus courtes sont en vigueur dans quatre communes, et un après-midi libéré dans trois communes.
- le 5 juin 2014, la mairie a convié tous les parents à une réunion pour exprimer leur point de vue et se prononcer sur la solution privilégiée pour leurs enfants. Cette réunion a été convoquée en urgence, la demande d'avis des conseils d'école étant parvenue très tard avec un délai restreint pour rendre une réponse.
- lors de cette réunion, différents points de vue ont été exprimés. Le vote des parents, argumenté par chacun, a été largement favorable à des journées plus courtes. Même la présence des parents absents à cette réunion n'aurait pas pu changer l'issue du vote.
- la mairie s'était engagée à respecter l'avis majoritaire des parents, ce qui a été le cas lors du conseil d'école, qui s'est d'ailleurs prononcé à l'unanimité (enseignants, Délégué Départemental de l'Education Nationale, mairie et parents délégués) pour des journées plus courtes.
- les contacts pris avec certains entraîneurs des clubs des communes voisines pour rechercher ensemble des solutions sont restés sans réponse à ce jour.
- la position officielle de l'Education nationale est que *« les activités annexes doivent s'adapter au temps scolaire, et non pas l'inverse »*.

## **AGRICULTURE**

Concernant l'activité agricole de la commune, nous avons beaucoup observé et fait le point sur plusieurs dossiers pendant les premiers mois du mandat. Une prochaine réunion de la commission agricole permettra une mise à plat sur un certain nombre de sujets, en concertation avec les acteurs concernés.

Par ailleurs, nous avons relancé le dossier concernant l'extension 3 de la zone de Pré Carcagne, qui comprend trois lots. Deux avaient été attribués par une délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2013. Seulement, les terrains n'avaient pas été bornés ensuite.

Le bornage est désormais effectif et les deux acheteurs concernés ont été relancés pour conclure la vente avant la fin d'année 2014. D'autres demandes d'achat d'un ou plusieurs lots existent, en sachant qu'il reste à ce jour un lot disponible dans l'extension 2 et un dans l'extension 3.

Nous restons également en soutien des éleveurs au sujet

des problèmes causés par la présence du loup sur le pastoralisme. Ce sujet avait été largement évoqué lors de l'Assemblée Générale du Groupement Intercommunal de Développement Agricole (GIDA) de Haute-Maurienne organisée à Bessans au mois de mai. Et le Conseil municipal a récemment apporté son soutien à une motion prise à ce sujet lors des états généraux « le pastoralisme et le loup » du 18 août 2014.

## **ACCÈS AUX ALPAGES**

Afin de mieux réguler la circulation des véhicules dans les différents alpages, les élus ont cette année validé toutes les autorisations et celles-ci ont été consignées dans un cahier prévu à cet effet. Cela permettra de réaliser un bilan pendant l'hiver pour d'éventuelles évolutions dans les années à venir. L'arrêté de 1987 concernant les différents alpages devra nécessairement être révisé, car il ne correspond plus à la réalité actuelle.



## **CHAPELLE SAINT JOSEPH**

La toiture de la chapelle Saint Joseph située dans la rue de la chapelette a été entièrement refaite avant l'été. Les travaux, réalisés par l'entreprise Jean-Noël Burlett, ont été retardés en raison de la découverte d'un couvrement en briques plates au début du chantier, qui a nécessité des dépenses supplémentaires.

## **ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HAUTE-TENSION**

La Régie électrique a conclu l'enfouissement de la ligne haute-tension de la commune. Les travaux ont été achevés comme prévu et Bessans est désormais desservi par la ligne souterraine. La ligne aérienne sera déposée en 2015 et une inauguration sera programmée. La projet a été financé à parts égales par ERDF, le Conseil Général de la Savoie et la Régie électrique de Bessans.

## **VITESSE DANS LE VILLAGE**

Suite aux constats réalisés par la commune et aux plaintes de nombreux habitants concernant la vitesse excessive de certains véhicules sur la commune, notamment des véhicules agricoles, la gendarmerie a été alertée et a réalisé pendant le mois d'août des contrôles réguliers. Une amélioration a été constatée, mais la mairie entend poursuivre son action avec la plus grande fermeté à ce sujet.

Par ailleurs, l'aménagement de la partie aval du village pour réguler la vitesse des véhicules, avec un dispositif allégé, a globalement apporté satisfaction, même si des améliorations sont possibles. Beaucoup de problèmes rencontrés en 2013 n'ont pas été relevés en 2014. Le rond-point a été rétréci pour faciliter la circulation et un effort esthétique a été effectué sur ce dernier.

## **CIMETIÈRE**

Un groupe de travail a été mis en place pour l'aménagement du cimetière. Il s'agit d'envisager l'agrandissement de la zone de concessions (car il n'en reste quasiment plus de disponibles) en réduisant la zone non concessions.

Ce groupe sera coordonné par Jean Cimaz et comprendra Fabien Le Bourg, Loïc Personnaz, Edmond Michel Tracq, Florence Vincendet et Valentin Vincendet.

## **TELEVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT)**

Suite à divers problèmes techniques rencontrés au premier semestre, la TNT fonctionne de nouveau correctement. Le directeur de station a pu résoudre les problèmes, en lien avec le prestataire de maintenance. Chacun doit désormais pouvoir recevoir l'ensemble des chaînes dans l'ordre.

## **PARC NATIONAL DE LA VANOISE (PNV)**

Le Conseil d'administration du Parc National de La Vanoise a approuvé le projet de Charte (les élus des collectivités se sont abstenus). Après passage devant le Conseil d'Etat, le texte sera soumis aux communes pour une adhésion ou non, vraisemblablement en début d'année 2015.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le CCAS a pour volonté de diversifier son action pour s'adresser à tous les publics (enfants, jeunes, seniors, éventuelles personnes en difficulté...). Plusieurs projets ont déjà été envisagés. L'un d'entre eux verra le jour le 18 novembre prochain : une journée de formation aux premiers secours, dispensée par un pompier professionnel de Saint-Jean-de-Maurienne, sera proposée à la salle de l'Albaron. Le coût de 60 € par participant sera supporté à 50% par le CCAS, 30 € restant à la charge de chaque participant. Pour vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie.

## **ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER**

Un accueil de jour « Alzheimer » a été inauguré à Fourneaux. Les locaux pourront accueillir en journée huit patients Alzheimer ou apparentés des cantons de Saint-Michel-de-Maurienne, Modane ou Lanslebourg-Mont-Cenis. Cela permettra de soulager ponctuellement les familles dans la gestion quotidienne de la maladie de leurs proches. Cet accueil se veut thérapeutique et pédagogique. Il constitue une réelle avancée pour le territoire.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Comme le veut la loi, la Commune avait proposé par délibération 24 noms pour siéger dans la CCID. Le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie a retenu les 12 personnes suivantes :

**Titulaires :** M. René Boniface, M. René Filliol, M. Félix Grosset, Mme Lucette Personnaz, M. Christian Tracq, M. Gilles Vincendet.  
**Suppléants :** M. Jean-Pierre Boniface, M. Jean-Louis Clappier, M. Jean-Louis Pautas, Mme Nadine Personnaz, M. Yves Personnaz, Mme Monique Robert.

## **MESSE TÉLÉVISÉE EN DIRECT DE BESSANS**

Le 20 juillet, la messe télévisée de l'émission de France 2 « Le jour du Seigneur » s'est tenue en direct de l'église Saint Jean-Baptiste de Bessans. Initialement prévue en plein air au col du Mont-Cenis, elle n'a pu se tenir en extérieur en raison des conditions météorologiques.

Bessans a fait le maximum pour accueillir cette manifestation dans de bonnes conditions et ainsi donner une image positive de la Haute-Maurienne Vanoise.

Cette retransmission a également permis une belle mise en valeur du patrimoine local.

## **MARATHON INTERNATIONAL DE BESSANS**

Le congrès de l'Euroloppet a eu lieu cette année à Bessans fin mai. Le Marathon international de Bessans 2015 a été choisi pour organiser le championnat d'Europe longue distance. Les épreuves retenues seront les 30 km classique et 42 km libre. Pour l'édition 2015 qui aura lieu les 10 et 11 janvier 2015, un partenariat d'un montant de 4 000 € a été conclu avec EDF, ce qui constitue le partenariat financier privé le plus important jamais réalisé. Par ailleurs, le partenariat avec TV8 Mont-Blanc pour un direct télé ne sera pas reconduit, la chaîne étant en redressement judiciaire avec des difficultés importantes. D'autres contacts sont noués.



## **L'HUMORISTE JEAN-MICHEL MATTEI EN SPECTACLE**

Le 8 août dernier, Bessans a accueilli l'humoriste savoyard Jean-Michel Matteï à la salle de l'Albaron. Plus de 150 personnes venues de toute la Maurienne et de Tarentaise ont assisté à cette représentation. Les Savoyards ont été largement tournés en dérision, ainsi que l'actualité politique nationale. Une buvette a été assurée par l'Amicale des sapeurs-pompiers. Cette démarche d'accueil d'un artiste renommé s'inscrit dans la volonté de développer une culture populaire et ouverte à tous, mais aussi de démontrer que Bessans peut être une salle de spectacle de qualité pour la Haute-Maurienne. Des contacts restent noués avec Jean-Michel Matteï, très attaché au village pour y être venu enfant avec un groupe de scouts. Des projets communs avec l'artiste sont étudiés.



## **BELLE ET SÉBASTIEN 2**

Après le succès du film « Belle et Sébastien » réalisé par l'aventurier Nicolas Vanier, dont le tournage avait eu lieu en grande majorité en Haute-Maurienne, un deuxième volet est en préparation. Si Nicolas Vanier ne fait plus partie de l'aventure, une large majorité de l'équipe du premier film a rempli. Belle et Sébastien 2 ne se déroulera pas entièrement en Haute-Maurienne, mais le territoire a tout de même accueilli les équipes du film pendant plusieurs jours au cours de l'été pour le tournage de certaines scènes. La sortie du film est prévue en décembre 2015.

## **SÉNATORIALES 2014 EN SAVOIE**

Les deux postes de sénateurs de la Savoie ont été pourvus lors des élections organisées le 28 septembre à Chambéry. Monsieur le Maire était l'unique délégué pour voter au nom de la commune de Bessans. Deux sénateurs UMP ont été élus : Jean-Pierre Vial a été reconduit pour un nouveau mandat, tandis que Michel Bouvard a pris le siège détenu jusqu'alors par Thierry Repentin (PS).



## FESTIVITÉS DU 15 AOÛT



La fête traditionnelle du 15 août 2014 s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans le même esprit que celle de 2013. Les prestations des Danseurs de l'Arc et des sapeurs-pompiers ont été particulièrement appréciées, ainsi que l'exposition de l'association « Bessans, Jadis et Aujourd'hui » sur les enfants de Bessans. Le stand de restauration et la tombola au profit de la Ligue contre le Cancer ont permis un bénéfice de 4 093,94 €. La participation d'acteurs économiques du village et la mobilisation de près de 40 bénévoles sur toute la journée est réjouissante. La nuit du 14 au 15 août, si elle n'a pas été parfaite avec encore des éléments déplacés sur la chaussée, s'est beaucoup mieux passée qu'en 2013. Aucune dégradation n'a été déplorée. La sensibilisation en amont a semble-t-il porté ses fruits.

## 70<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INCENDIE DE BESSANS

Le 13 septembre 1944, il y a 70 ans, le village de Bessans était incendié par l'armée allemande. La commune, en lien avec les anciens combattants du village et l'association « Bessans, Jadis et Aujourd'hui », a souhaité commémorer cet événement marquant.



A 10h30, 80 personnes étaient présentes pour une messe célébrée par le Père Michel Euler à l'église Saint Jean-Baptiste. Les porte-drapeaux de Haute Maurienne étaient au premier rang, ainsi que les confréries Corps de Dieu, Saint Antoine et Saint Jean-Baptiste. Plus de 150 personnes se sont ensuite réunies sur la place du village, devant le Monument aux Morts, pour la cérémonie officielle. Habitants de Bessans, de Haute-Maurienne et même de plus loin, jeunes et moins jeunes, ont participé. Plusieurs femmes et enfants avaient revêtu le costume traditionnel. Des réservistes de la 5<sup>e</sup> compagnie du 13<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpins (BCA), jumelée avec la compagnie Stéphane, avaient fait le déplacement. Un des anciens combattants de la compagnie était d'ailleurs présent. Les pompiers ont également relevé de leur présence la tenue de cette cérémonie. Toutes les personnes présentes ont ensuite rejoint la salle de l'Albaron, où était présentée l'exposition proposée par l'association « Bessans, Jadis et Aujourd'hui », ainsi que quelques panneaux appartenant à la compagnie Stéphane et au Muséobar de Modane. Ces commémorations sont l'occasion de rappeler la mémoire des victimes de la Seconde Guerre Mondiale, décédées à Bessans en 1944 ou au combat les années précédentes. Cette journée s'est terminée par un concert « trompettes et orgue », donné par Messieurs Laurent Doubroff, Gabriel Jehan et Pierre-Marie Charvoz, à l'église de Bessans.

Le discours prononcé par Monsieur le Maire lors de la cérémonie officielle au Monument aux Morts est disponible sur : [www.mairie-bessans.fr](http://www.mairie-bessans.fr).

## LIVRE DE DOLÉANCES

Un livre de doléances est à votre disposition au secrétariat de mairie. Il doit permettre de recueillir vos demandes, remarques, propositions sur les sujets concernant la commune. Ce livre est consulté régulièrement et les meilleures réponses possibles sont apportées aux différents écrits.

## PERMANENCES

Une permanence est tenue en mairie par Monsieur le Maire chaque samedi matin de 8h30 à 12h00. En cas de contraintes d'agenda, la permanence pourra exceptionnellement être décalée à un autre jour. Des rendez-vous sont également possibles en semaine en fonction des disponibilités. Il est conseillé dans tous les cas de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie afin d'éviter de trop longues attentes.

## ÉTAT CIVIL du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2014

### Naissances

02-01 : Mélie, fille de Agnès CIMAZ et Jacques DAME  
05-07 : Théa, fille de Laura BEUDIN et Jean-Pierre GARINOT  
14-09 : Lou, fille de Stéphanie MELOT et Thibaut PARROUR

### Mariages

10-05 : Romain TRACQ et de Céline MORA  
13-08 : Alexandre RAMEY et Emmanuelle ROSTAING

### Décès

14-01 : Germain PARROUR - 94 ans  
07-06 : Clotaire ROLLE - 93 ans  
17-06 : Marie MASELLA, née TRACQ - 79 ans  
24-08 : Robert PARROUR - 89 ans  
06-08 : Anne PEPIN, née CIMAZ - 100 ans  
24-09 : Lucien PARROUR - 64 ans  
29-09 : Henri MIDALI - 72 ans  
06-10 : André TRACQUI - 88 ans

*Si toutefois nous avons omis un événement, merci de bien vouloir nous en excuser et de le signaler auprès du secrétariat de mairie.*

## AGENDA

### SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

Biathlon et Nordic Challenge sur le stade de biathlon.

### DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

Concert autour du thème « Noël bessançais » à l'église Saint Jean-Baptiste.

### DIMANCHE 14 DÉCEMBRE

Repas des aînés organisé par le CCAS à la salle de l'Albaron.

### MERCREDI 24 DÉCEMBRE 2014 ET JEUDI 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

Crèches vivantes.

### SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 JANVIER 2015

34<sup>e</sup> Marathon International de Bessans.

### DU 17 AU 21 JANVIER 2015

La Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc en Haute-Maurienne.

### 13, 14 ET 15 MARS 2015

Week-end chiens de traîneaux à Bessans et Bonneval-sur-Arc.

*Pour recevoir le bulletin municipal et des informations régulières par voie électronique, envoyez votre e-mail à [info.mairie@bessans.com](mailto:info.mairie@bessans.com). N'oubliez pas de communiquer à la mairie tout changement d'adresse postale ou e-mail.*

### BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Directeur de la publication : Jérémy Tracq / Photos : Commune de Bessans - Dauphinordique - Dauphiné Libéré / Rédaction : Commune de Bessans

Mairie de Bessans - Place de la Mairie - 73480 BESSANS - Tél. : 04 79 05 96 05 - Fax : 04 79 05 80 64 - Mail : [secretariat@mairie-bessans.fr](mailto:secretariat@mairie-bessans.fr)

Maquette & Impression : Imprimerie Salomon - Saint-Jean-de-Maurienne (17522-1114) / 600 exemplaires